

trative, composée de MM. Dumont, Aurioud et Sennagal, gère la mairie.

Les choses en sont là. S'agit-il de manifestations cléricales ? Est-ce encore une manifestation sous une forme plus violente de la ruée de la meute actionnaire contre l'école laïque ?

Ou bien le conflit a-t-il une cause toute différente ? La faute en incombe-t-elle à l'instituteur ? Nous avons voulu l'examiner par une enquête impartiale faite sur les lieux.

Grâce à l'amabilité du très distingué conseiller municipal de Bonneville, M. Léon Faillon, qui a bien voulu nous accompagner et à celle de M. Malinjoud, le brillant pilote de notre automobile et de M. Rouge, notre dévoué correspondant, nous pouvons prendre contact avec un très grand nombre de protestataires. Ces braves gens, robustes travailleurs à la figure franche et à l'accueil sympathique, sont venus de leurs champs pour répondre aux questions de l'envoyé du Lyon Républicain.

M. Jolivet est leur porte-parole. Le futur maire de Marcellaz sait ce qu'il veut, et en quelques mots rapides, il situe et précise les causes du mouvement :

« Mouvement clérical ! Quelle blague ! Nous sommes ici de bons et loyaux républicains et la preuve en est que sur 120 électeurs, 80 votent pour le député dont vous connaissez la largeur d'idées, M. Émile Favre.

La démonstration, dont vous êtes le témoin, réunit sous le même drapeau tous les habitants du pays, qu'ils soient de notre bord au point de vue politique ou qu'ils appartiennent au parti opposé. C'est vous dire quelle unanimité nous anime pour amener le triomphe de notre volonté. Nous avons une école, nous possédons un instituteur et une institutrice, nous les payons, nous désirons

### Les Enquêtes

Comme bien l'on pense, cette affaire de Marcellaz produit un bruit énorme dans la région et l'on est étonné de la lenteur, des hésitations qui ont laissé le conflit acquérir un caractère aussi aigu. Il y a une inertie administrative dont les causes échappent au public. Peut-être pourrions-nous les découvrir. D'après la loi de finances de 1905, un instituteur ne peut être déplacé que pour manquement à ses obligations professionnelles.

Le préfet ne doit agir que s'il est saisi d'une demande de l'Académie. Or, les résultats de l'enquête, dont nous avons parlé, n'ayant pas été défavorables à M. Morel, la préfecture a été désarmée en ce qui concer-

que nos enfants sachent quelque chose en sortant de la classe.

Nous ne sommes pas des millionnaires, nous travaillons âprement pour gagner notre vie et nous entendons que nos fils et nos filles puisent dans l'instruction les connaissances qui leur seront utiles pour faire face aux nécessités de la vie. Nous reprochons à M. Morel de ne rien leur apprendre, de ne pas faire obtenir un seul certificat des études et aussi de ne pas apporter dans l'exercice de ses fonctions la neutralité qu'il devrait. Non seulement, lorsque bon lui semble, il lève la classe vers 3 heures de l'après-midi pour aller se promener, mais encore il se laisse aller à des injures grossières contre les parents.

Il les traite d'imbéciles, de fils de dégénérés, de rejetons d'alcooliques.»

M. Jolivet nous rapporte une série de faits : plusieurs enfants auraient été malades, notamment les jeunes Rubens et Nali, parce que l'instituteur les aurait forcés à laver leurs sabots en plein hiver dans la cour de l'école.

En résumé, les griefs des protestataires sont : instruction insuffisante des enfants, refus de pousser au certificat d'études qui, d'après M. Morel, ne servirait à rien ; insultes directes aux enfants et indirectes aux parents ; enfin propos antimilitaristes tenus dans la classe par l'instituteur.

M. Jolivet s'explique sur l'enquête de l'inspecteur d'Académie et nous conte ce trait : M. Morel présenta à M. Pierson les cahiers scolaires établis depuis le moment des protestations. Ils étaient bien tenus. Lorsqu'on demanda à l'instituteur de faire voir ceux écrits antérieurement, il répondit : « n'ayant aucun crédit pour mes feux, je les ai brûlés pour allumer les fourneaux. »

nait le cas de ce maître. Elle a dû se croiser les bras, malgré les démarches des parlementaires qui, eux, sont justement indignés de ce qui se passe. M. Émile Favre, député, va interpeller le gouvernement à ce sujet. Il aura l'appui de ses collègues.

M. Emile Chautemps, sénateur, que nous avons eu le plaisir de rencontrer, est très net :

« Si je la connais cette histoire de Marcellaz nous dit-il. Il y a beau temps que je m'en occupe. Partout où cet instituteur a fait la classe, partout il a soulevé des protestations et créé des incidents. Il y aurait longtemps qu'on aurait dû le déplacer ! Il n'est pas